

Forum: PNUD

Question: Comment recycler ou traiter les déchets radioactifs actuellement pour assurer un environnement sain aux futures générations ?

Soumis par : le Japon

L'Assemblée générale des Nations Unies

Conscient des dangers des déchets nucléaires sur l'environnement ainsi que sur le corps humain, car ils représentent des risques d'incendie, d'infiltrations ainsi que de dispersion de la radioactivité et qui représentent actuellement 6,6 millions de m³ de déchets nucléaires de faible et moyenne activité, selon le WORLD NUCLEAR WASTE REPORT de 2019,

Soulignant que notre génération ne doit pas être responsable de la destruction de l'environnement pour les futures générations, dû au mauvais traitement de la gestion des déchets nucléaires dans des lieux inadaptés qui peuvent impacter le milieu de vie des locaux,

Sachant que le WORLD NUCLEAR WASTE REPORT de 2019 montre que partout dans le monde les gouvernements peinent depuis des décennies à élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales de gestion des déchets nucléaires. La tâche incombera en grande partie aux générations futures,

Rappelant que des organisations telle que l'agence internationale de l'énergie atomique propose aux États membres une gestion des déchets radioactifs et du combustible usé avant stockage définitif conformément à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs du 18 Juin 2001. Le processus de traitement des déchets nucléaires se déroule en trois grandes étapes : le prétraitement, le traitement lui-même et le conditionnement,

1) *Décide* de mettre en place un système d'aide à la construction de centre de stockage géologique en profondeur pour les pays défavorisés économiquement ou souffrant de tension régionale,

2) *Recommande* la création d'un système de surveillance international des déchets nucléaires pour assurer un traitement sain et responsable en ce basant sur les éléments suivants:

a) Assurer un étiquetage méticuleux des déchets nucléaires par les pays membres;

b) Créer des archives complètes sur le nombre et la position des déchets nucléaires par les pays membres;

c) Assurer un contrôle régulier du personnel des centres de stockages assurant de leurs professionnalismes et du respect des règles de protection;

d) Créer une branche au sein de l'Organisation des Nation Unis dont l'objectif est de surveiller les informations fournis par les pays membres;

3) *Exige* des sanctions économiques pour les membres ne respectant pas les normes de sécurité des déchets nucléaires selon le principe pollueur-payeur, incluant:

a) Le stockage scellé et sécurisé des déchets nucléaires;

b) Le stockage à l'écart de zones d'activités humaines et de zones environnementales sensibles telle que proches des cours d'eaux, d'agriculture, de zone au paysage exceptionnel;